

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2025

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 2</p> <p>Présents : 25</p> <p>Qui ont pris part au vote : 27</p> <p>QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le 12 juin à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p>02/06/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>02/06/2025</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA , Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Éric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Sévérine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE (arrivée à 19h10) , Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN,</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Mélanie DELANNOIS à Valérie GOUPY - Brigitte WAMBRE à Jocelyn OGER</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 72/2025/LM/ND

Objet : Dates de fonctionnement et périodes de réservations des différents ACM pendant vacances scolaires 2025 – 2026

Préambule

Pour répondre aux besoins des familles, la commune de Marchiennes propose un accueil extrascolaire (vacances scolaires) sur la base d'un projet éducatif et pédagogique. La prise en charge des enfants est assurée par une équipe d'animateurs diplômés conformément à la réglementation en vigueur. La commune de Marchiennes sera dotée d'un système informatique " Le portail famille" permet de gérer librement et gratuitement pour les familles, via internet, toutes les démarches d'inscriptions d'activités municipales extrascolaires (réservations et annulations notamment), 24h/24 depuis le site de la commune.

Aussi, l'avis de l'assemblée délibérante est sollicité pour la validation des calendriers des différents accueils collectifs de mineurs pour l'année scolaire 2025/2026, ainsi que les périodes de réservations.

Pour répondre aux besoins des familles, la commune de Marchiennes propose un accueil extrascolaire (vacances scolaires) sur la base d'un projet éducatif et pédagogique. La prise en charge des enfants est assurée par une équipe d'animateurs diplômés conformément à la réglementation en vigueur. La commune de Marchiennes sera dotée d'un système informatique " Le portail famille" permet de gérer librement et gratuitement pour les familles, via internet, toutes les démarches d'inscriptions d'activités municipales extrascolaires (réservations et annulations notamment), 24h/24 depuis le site de la commune.

Vu la validation par la Commission Enfance et Jeunesse sur le calendrier des vacances scolaires 2025/2026, en date du 2 juin 2025,

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante

- De fixer les dates des accueils de loisirs intermédiaires 2025/2026 comme suit :
Pour le Service Enseignement Animation Jeunesse et le Point rencontres Jeunesse

DATES		PERIODES D'INSCRIPTION
TOUSSAINT 2025	Du 20 au 31 Octobre 2025	Du 28 Juillet au 26 Septembre 2025
NOEL 2025	Du 29 Décembre 2025 au 02 Janvier 2026 Fermeture du 22 au 26 Décembre 2025	Du 28 Juillet au 26 Novembre 2025
HIVER 2026	Du 16 au 27 Février 2026	Du 12 Novembre 2025 au 16 Janvier 2026
PRINTEMPS 2026	Du 13 au 24 Avril 2026	Du 12 Novembre 2025 au 13 Mars 2026

- De dire que pour les accueils intermédiaires, qu'il n'y aura pas de forfait semaine, les inscriptions se feront à la demi-journée ou journée pour les enfants de 2 à 12 ans révolus.
- De fixer comme suit les dates des accueils de loisirs été 2026
Pour le Service Enseignement Animation Jeunesse et le Point rencontres Jeunes, du Lundi 06 Juillet au Vendredi 31 Juillet 2026, soit 3 forfaits 5 jours (Du 6 au 10 Juillet – du 20 au 24 Juillet – du 27 au 31 Juillet 2026) et 1 forfait 4 jours (Du 13 au 17 Juillet 2026)
- De fixer les inscriptions au :
 - forfait journée complète pour les enfants de 02 à 11 ans révolus (ACM EAJ)
 - ou forfait demi-journée pour les moins de 06 ans (ACM EAJ uniquement l'après-midi)
 - Forfait journée complète sans restauration ou demi-journée pour les ados de 11 à 17 ans révolus (ACM PRJ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **Article 1** : De fixer les dates des accueils de loisirs intermédiaires 2025/2026 et inscriptions selon le calendrier indiqué ci-dessus,
- **Article 2** : De dire que pour les accueils intermédiaires, qu'il n'y aura pas de forfait semaine, les inscriptions se feront à la demi-journée ou journée pour les enfants de 2 à 12 ans révolus,
- **Article 3** : De fixer les dates des accueils de loisirs été 2026 et inscriptions, selon le calendrier repris ci-dessus,
- **Article 4** : d'autoriser Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire ou son représentant, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité
 Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ